



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance N° 71, Mercredi 08 mars 2017, 12h00, salle 414, Amphimax

Présent(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak
Sabina Rondic
Ariane Morin

M. Eric Verrechia
Jacques-Antoine Gauthier
Daniel Rod
Jean-Moise Rochat

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Rachel Falconer
Sarah Stephen
M. Flavio Cazzaro
Daniel Oyon
Gaspard Turin

Ordre du jour

1) SEANCE DU 12 AVRIL A 12:15	2
2) GROUPE DE TRAVAIL AUTOUR DE LA GESTION DES CONFLITS ET DES HARCELEMENTS.....	2
3) COMMISSION EGALITE.....	2
4) SALAIRE DES PREMIERS ASSISTANTS « POST-DOC ».....	2
5) PLAN D'INTENTION - REMARQUES PAR CORPS	2
6) PLAN D'INTENTION - REMARQUES GENERALES	3

Accueil

1) Séance du 12 avril à 12:15

- Le médiateur et la médiatrice seront présents lors de cette séance.
- Prochaine séance d'accueil des nouveaux collaborateurs présents le 22 mars 11h15 (Jacques-Antoine Gauthier et Daniel Rod) bâtiment Géopolis salle 1628 (il s'agirait d'y distribuer les flyers).

2) Groupe de travail autour de la gestion des conflits et des harcèlements

- Sabina Rondic s'est portée volontaire pour représenter la CoPers dans ce groupe de travail.

3) Commission Egalité

- La Commission Egalité a besoin d'un nouveau représentant permanent PAT, il s'agira de Flavio Cazzaro. Jean-Moise Rochat sera le nouveau membre invité représentant la CoPers auprès de la commission Egalité .

4) Salaire des premiers assistants « post-doc »

- Il faudra soumettre à nouveau cette question lors de la prochaine rencontre avec la Direction en mai.
- Concernant l'utilisation de la Campus Card, celle-ci se détériore plus vite car elle a beaucoup plus de fonctions. L'argument est écologique et d'utilité. La CoPers attend une réponse de la Direction.

5) Plan d'intention – Remarques par corps

- Corps professoral (Eric Verrechia) :
Il faut mettre l'accent sur la formation continue pour les professeurs. Ici, l'accent est mis sur la gestion de groupe, mais les professeurs n'ont pas eu de formation de cet ordre-là. La barque est un peu trop chargée dans son aspect « ressource humaine ». Le point 4 en fait une responsabilité, mais ce n'est pas compté dans le cahier des charges.
Sur les enjeux de l'Egalité, il faut faire attention aux effets pervers. Exemple : un jeune professeur FNS aimerait bien avoir un poste, mais due à cette poussée vers le 50/50, il n'aura pas son poste.
Le FNS interdit à présent d'avoir deux fonds distincts. Seul un fond FNS est disponible par professeur.

- PAT (Jean-Moïse RoCHAT) :
Il faut promouvoir les échanges de bonnes pratiques et financer des stages dans des universités partenaires suisses (Staff-ERASMUS).
A propos de l'Egalité, écarter d'emblée des candidatures masculines semble problématique.
- Corps intermédiaire (Jacques-Antoine Gauthier) :
À propos des nouveaux moyens pédagogiques – jusqu'à quel point ceux-ci sont-ils contraignants ? Dans le contexte de la liberté-académique, quel est le propos de la politique du « Student-Centered » ; jusqu'où ont-ils le droit de ne pas assister, travailler, etc. ?
- PAT (Daniel Rod) :
A mon sens, le PAT et son importance n'est pas représenté dans ce rapport. Il n'en est fait mention qu'en p.76 (dernière page). Le PAT est ainsi trop mis de côté par rapport à d'autres corps universitaires.
A propos du point 4.3, p. 43 : il faut consolider la politique d'Egalité. A l'époque, il existait un Sénat dont le PAT faisait partie ; il faudrait que le PAT ici soit plus présent.
Paragraphe 13, p. 70 : il faudrait étoffer ce passage pour montrer que tous les corps ont un rôle à jouer.
- Corps professoral (Ariane Morin) :
La compatibilité entre les charges et les ambitions de qualité. Il s'agit ici de la charge de travail, compte tenu en particulier du nombre d'étudiants par enseignant. Il n'est nulle part fait mention des tâches administratives des enseignants. De même pour la liberté académique.
Concernant la recherche de fonds externes, il faudrait éviter que cela conduise à une réduction des fonds publics alloués à l'UNIL pour la recherche. Il faudrait éviter aussi que les enseignants passent trop de temps à demander des fonds, au détriment du temps nécessaire à leurs recherches proprement dites.
- PAT (Sabina Rondic) :
Le 4^{ème} paragraphe à la p. 39 est très confus.
Dans les pp. 39-41, il est écrit qu'il s'agit d'établir un canevas de compétences pour les transmettre au monde professionnel, or l'université est un monde professionnel. Il faut parler en termes de « monde professionnel extra-académique ».

6) Plan d'intention – Remarques Générales

- L'expression « Esprit d'entreprendre » est vague.
Il faudrait mieux positionner l'université en termes de « durabilité » : quels sont les accès au campus ? Quid de la mobilité douce ?

La séance est levée à 14 : 40